

MARS

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

Agenda

BIBLIOBUS

Place communale, **vendredis 3, 17 et 31 mars** de 15h à 18h.

SKATE DAY

samedi 4 mars de 11h à 15h dans le préau de l'école (voir p.2).

CAFÉ-RENCONTRE

dimanche 5 mars de 10h à 12h à l'Arcade 12 (voir p.2).

PERMANENCE IMPÔT

Lundi 6 mars de 18h à 20h à l'Arcade 12 (voir ci-contre).

VOTATION POPULAIRE

Dimanche 12 mars de 10h à 12h, salle communale.

MARCHÉ DES 4 SAISONS

Vendredi 17 mars, place communale (voir ci-contre).

SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 22 mars à 20h30, salle du Conseil.

Permanence impôt pour les 18-25 ans - lundi 6 mars de 18h à 20h

Les jeunes intéressé-e-s par cette aide gratuite, proposée par l'Administration fiscale cantonale, peuvent se rendre à l'Arcade 12 - local des associations (rue de Frémis 12) sans rendez-vous. Il est impératif d'apporter les éléments listés sur le flyer qui a été distribué fin février (disponible sur www.puplinge.ch).

Marché des 4 saisons - printemps

Votre rendez-vous trimestriel sur la place communale se tiendra le **vendredi 17 mars, entre 16h et 19h**, pour célébrer l'arrivée du printemps. Vous trouverez des stands de produits locaux et d'artisanat, de même que des food trucks. Le *Basketball Puplinge* sera présent et vous renseignera sur ses activités. Les personnes souhaitant tenir un stand lors de ce marché sont priées de contacter rapidement la Mairie au 022.860.84.40.

Nouveaux horaires de la Buvette Puplinge Sports & Loisirs

Située au chemin de la Brenaz 15 au 1^{er} étage de la surélévation de la salle de gymnastique, la buvette est ouverte à toutes et tous aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 17h à 23h/24h
- samedi : de 10h à 18h ou de 10h à 23h (lors de soirée à thème)
- dimanche : fermé.

Les horaires peuvent varier. Réservation buvette : Leslie Gabriel - 076.615.76.16. Aux abords de la buvette, merci de respecter la tranquillité du voisinage.



Vélo classique ou électrique ou cargo & sécurité des piétons

En Suisse, il est **interdit de circuler sur les trottoirs** lorsque le ou la cycliste a plus de 12 ans. De ce fait, les personnes concernées doivent pousser leur vélo dès qu'elles quittent la route, par exemple pour traverser la place communale ou pour se rendre au groupe scolaire (école, EVE, locaux du parascolaire, salles de sport). Un couvert à vélo est disponible à la rue de Graman, aux abords du groupe scolaire. La partie du préau située entre les deux entrées de l'école est interdite à la circulation et les vélos n'en sont pas exemptés.

Rappel du délai d'inscription à l'Espace de vie infantine (EVE)

C'est le moment d'inscrire votre enfant/vos enfants à la crèche ou au jardin d'enfants de l'EVE pour la rentrée 2023-2024. **Vous avez jusqu'au 15 mars 2023 pour le faire** (1^{ère} inscription). Si vous êtes déjà sur liste d'attente, vous devez **renouveler votre demande entre le 1^{er} et le 15 mars 2023**. Les formulaires d'inscription se trouvent sur le site www.eve-puplinge.ch et sont à renvoyer dûment complétés par e-mail (info@eve-puplinge.ch) ou par courrier (EVE Graines de Patenailles - rue de Graman 58 - 1241 Puplinge).

MOBILITRI  Service itinérant pour

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS SPÉCIAUX

Levée sur appel pour

- ENCOMBRANTS LOURDS
- et/ou VOLUMINEUX

Inscrivez-vous pour obtenir votre QR Code.
www.mobilitri.ch - 079.410.03.72

Mairie de Puplinge : Lundi à vendredi, **7h30-12h et 14h-17h** (horaires vacances scolaires, lundi à vendredi de 7h30-12h).

Édition **puplinfo** - Mairie de Puplinge - rue de Graman 70 - 1241 Puplinge - 022 860 84 40 - info@puplinge.ch.

Ce numéro et les précédents peuvent être consultés sur www.puplinge.ch, rubriques : Communication / Journal puplinfo.

Du côté des ASSOCIATIONS

Les rendez-vous du mois de mars

- **PUPL'N'RIDE** : SKATE DAY - samedi 4 mars, de 11h à 15h dans le préau de l'école (uniquement par temps sec). Modules de skate à disposition en accès libre. Pensez à vous munir des protections recommandées (casque, genouillères, coudières, protège-poignets). Les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s). Informations : www.puplnride.ch / Contact : puplnride@gmail.com.
- **PUPLINGE SOLIDAIRE** : CAFÉ-RENCONTRES - dimanche 5 mars, de 10h à 12h à l'Arcade 12- local des associations (rue de Frémis 12). Pour se retrouver en toute convivialité, discuter et échanger avec d'autres personnes de la commune. Informations : www.puplinge-solidaire.ch / Facebook @PuplingeSolidaire. Prochaines dates du café-rencontres : dimanches 2 avril, 7 mai et 4 juin.
- **CLUB DES AÎNÉS DE PUPLINGE** : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le mardi 14 mars à 17h à la salle communale.
- **BIEN VIVRE À PUPLINGE** : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le mercredi 29 mars à 20h15 à la salle communale.

Appel à projet «ÉGALITÉ» - lancement le 8 mars 2023

La **Journée internationale des femmes** a lieu chaque 8 mars. À cette date, la commune de Puplinge lancera un appel à projet «**pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes**» ouvert aux habitant·e·s, associations et institutions établies sur la commune. Les projets proposés pourront être de nature culturelle, sociale ou sportive. Tous les détails relatifs à cet appel seront disponibles dès le 8 mars 2023 sur www.puplinge.ch, ainsi qu'à la réception de la Mairie. Le projet lauréat sera financé jusqu'à hauteur de CHF 5'000.- par la commune de Puplinge. Le délai de remise des projets est fixé au 3 avril 2023.



La parole aux... Gardes ruraux

Le corps des Gardes ruraux Seymaz-Région a été créé en 2021 par les communes de Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres, suite à l'augmentation des incivilités dans les campagnes.

Engagés depuis le 1^{er} septembre 2021, nous sommes trois gardes pour un taux d'activité de 80% soit : Marion Travagli, Michel Bossus et Olivier Pasqual. Nous patrouillons à vélo et en uniforme (pantalon beige et veste noire marquée « Garde Rural »). Notre mission est de rappeler à l'ordre les promeneurs irrespectueux, les propriétaires de chiens indécents, mais aussi de lutter contre les dépôts sauvages aux déchetteries, dans la nature et sur l'aire agricole.

Assermenté, le garde est habilité à dénoncer différents types d'infraction, notamment : le stationnement illicite, les chiens sur l'aire agricole, le fait de pénétrer sans droit sur l'aire agricole, la maraude, la dépréciation des récoltes (selon le constat d'infraction sur la base de la loi LAPM, LPRur et RPRur « règlement sur la police rurale »). Mais avant tout, nous mettons l'accent sur la prévention et le dialogue auprès des personnes locales et venant de l'extérieur, quant au respect de la nature, de l'espace agricole et de notre région.

Notre activité est déployée tout le long de l'année avec des pics de présence durant la belle saison, de mars à fin octobre. Depuis le début de notre activité nous avons effectué plus de 8'000 km de patrouille sur les 7 communes et constaté plus de 300 infractions qui ont été verbalisées. Les communes sont tenues au courant de nos activités et des incivilités commises dans la région par un rapport hebdomadaire établi par Michel Bossus, Chef de service.

Nous remercions toutes les personnes qui ont à coeur, comme nous, de préserver la belle campagne qui nous entoure.

Les gardes ruraux de Seymaz-Région

Marion Travagli, Michel Bossus et Olivier Pasqual (de gauche à droite sur la photo)





CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance
aura lieu le **mercredi**
22.03.2023 à 20h30,
salle du Conseil municipal
(rue de Graman 66).

puplinfos

03
2023

Crottes de chiens - merci à vous qui les ramassez

La commune tient à remercier toutes les personnes qui ramassent les déjections de leur chien en utilisant notamment les sacs «Bravo», mis gratuitement à disposition dans la dizaine de distributeurs répartis sur la commune. En respectant l'article 21, alinéa 2 sur la Loi sur les chiens, elles ne risquent pas de contravention de CHF 200.-. Grâce à leur comportement responsable, elles évitent à des vaches portantes d'être contaminées suite à l'ingestion d'une déjection canine porteuse de néosporose. Celle-ci provoque des avortements ou des séquelles chez les veaux survivants. Quant aux personnes qui ne ramassent pas (encore) les crottes, qu'elles prennent dès maintenant de nouvelles bonnes habitudes. Merci !

Graffitis illégaux

Taguer un bien privé ou public, c'est endommager ou détruire la propriété d'autrui. Il s'agit d'un délit au sens de l'article 144 du Code Pénal Suisse incriminant les dommages à la propriété qui peut s'accompagner de conséquences importantes. La police municipale a été alertée par la Mairie suite à des graffitis apparus sur le domaine communal.

Pour vous aider à retrouver un emploi, une structure est à votre service

Trois Chêne Emploi est une antenne appartenant aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex. Elle compte également 8 communes partenaires: Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Jussy, Meinier, **Puplinge**, Presinge et Vandœuvres. *Trois Chêne Emploi* apporte un soutien et un accompagnement aux habitant·e·s de ces différentes communes: création d'un dossier de candidature complet, aide aux postulations en ligne, préparation aux entretiens d'embauche. La structure les accompagne également dans la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable en collaborant, le cas échéant, avec son réseau. Car *Trois Chêne Emploi* attache beaucoup d'importance à entretenir une collaboration étroite avec les employeurs de la région afin de faciliter le processus d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail. Vous pouvez fréquenter l'antenne selon vos besoins, régulièrement ou de manière ponctuelle, et bénéficier d'un suivi individualisé par les conseillères en insertion professionnelle. *Trois Chêne Emploi* se trouve à la rue du Gothard 13, à Chêne-Bourg. Pour un premier entretien, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 022.348.45.72, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h. Informations complémentaires sur le site web: www.3chene-emploi.ch.



Programme proposé par le Club des Aînés

- **Jeudis 02.03, 09.03, 16.03, 23.03 et 30.03 de 14h à 17h - Accueil libre** pour les membres souhaitant jouer, discuter, prendre une boisson, se balader, etc.
- **Mardi 07.03.23 à 9h - Balade** «De Puplinge au Petit-Miolan, retour par Choulex» - rdv Frémis 12. Inscription souhaitée: Jean-Marie Court, 079.583.14.05 - j.court@aines-puplinge.ch.
- **Jeudi 09.03.23 dès 9h - Petit déjeuner** - rdv Frémis 12. Inscription jusqu'au 06.03.23 avant 12h: Claire-Lise Bonzon, 076.490.98.41 - c.bonzon@aines-puplinge.ch.
- **Mardi 14.03.23 à 17h - Assemblée générale** (selon convocation) - salle communale (rue de Graman 66). Contact: Jean-Marie Court, 079.583.14.05 - j.court@aines-puplinge.ch.
- **Mardi 21.03.23 à 9h - Dictée en allemand** - rdv Frémis 12. Inscription: Alex Cornu, 026.660.12.82 - alex.cornu@bluewin.ch / Simone Regamey, regamey.simone@vtx.ch.
- **Vendredi 24.03.23 à 10h - Petite balade pour un café** - rdv Frémis 12. Information: Gérard Aubry, 079.379.24.13 - g.aubry@aines-puplinge.ch.
- **Vendredi 31.03.23 à 12h - Déjeuner au restaurant La Terrasse** (av. Adrien-Jeandin 37, 1226 Thônex). Inscription avant le 15 du mois: Gérard Aubry, 079.379.24.13 - g.aubry@aines-puplinge.ch.



**Club des Aînés
de Puplinge**

CLUB DES AÎNÉS DE PUPLINGE

Arcade 12 - Local des associations
Rue de Frémis 12 - 1241 Puplinge

Président

M. Jean-Marie Court
079.583.14.05

Aménagements et travaux

• **Aménagements** : les habitant-e-s qui avaient transmis leurs remarques / observations durant la mise à l'enquête publique - concernant les mesures de circulation sur la route de Cornière et la rue de Graman - ont été entendu-e-s par des représentants de l'Office cantonal des transports (OCT) et les autorités communales le 22.09.2022. L'État de Genève s'est engagé à prévoir des aménagements afin de modérer la vitesse des véhicules sur la route de Presinge et la rue de Graman, limitées à 30 km/h. Des chicanes à l'essai ont été installées fin janvier 2023 par l'État de Genève à la hauteur des N° 17, 36, 38 et 41, route de Presinge. Il s'agit de mesures provisoires qui, selon les expériences des usagers, pourront être améliorées avant leur pérennisation. Des aménagements suivront sur la rue de Graman. La fiche *Info Mobilité* publiée par l'Office cantonal des transports (OCT) est disponible sur le site www.puplinge.ch.



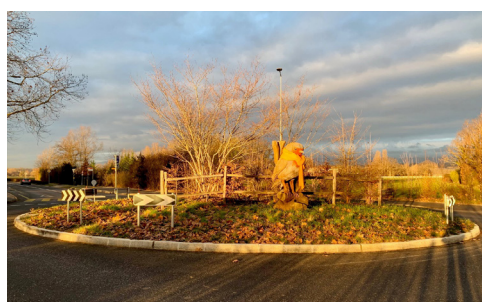
• **Travaux** : l'Office des autorisations de construire a avisé la commune de travaux publics qui débuteront prochainement au croisement de la route de Presinge et de la route de Cornière. Des aménagements routiers seront effectués sur cette route cantonale et un arrêt de bus sera également aménagé. Selon l'autorisation délivrée, les travaux débuteront à partir du 6 mars et se termineront fin juin 2023.

GIAP - inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024

Les inscriptions au parascolaire pour la rentrée scolaire d'août 2023 se feront entre le **lundi 20 mars et le mardi 9 mai 2023**. Les inscriptions s'effectueront en ligne par le portail internet my.giap.ch en utilisant le compte e-démarches de l'État de Genève. Pour les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour, personnes non-contribuables à Genève), une ligne téléphonique dédiée aux inscriptions parascolaires sera à disposition au 022.304.57.70 selon les horaires indiqués sur le site www.giap.ch. Toutes les informations liées aux inscriptions parascolaires 2023-2024 seront disponibles sur www.giap.ch au début du mois de mars. **ATTENTION, aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.**



Rouge-gorge bien emmitouflé durant les semaines froides



C'est vers la fin janvier que le rouge-gorge - sculpté par Sylvio Asseo et installé sur le giratoire de la route de Jussy - a été muni d'une belle écharpe jaune orangée par un-e inconnu-e. Cela n'a pas manqué d'attiser la curiosité de quelques habitant-e-s de Pimplinge, de la Mairie et des usagers de ce tronçon qui aimeraient bien savoir qui a eu cette jolie idée. Que l'auteur-e de cet ajout soit ici remercié-e. Après quelques semaines, l'écharpe a été retirée en toute discrétion, comme elle était apparue.



Earth Hour - samedi 25 mars 2023 de 20h30 à 21h30

Il s'agit d'une mobilisation citoyenne organisée par l'association WWF. Créée en 2007 à Sydney en Australie, elle aura lieu cette année pour la 17^e fois. Aujourd'hui, plus de 185 pays participent à cette action, dont la Suisse. Organisée le dernier week-end de mars, cette «**heure pour la terre**» est l'occasion de tout éteindre chez soi le temps d'une heure symbolique, entre 20h30 et 21h30. Les bâtiments communaux seront tous éteints à cette occasion et vous êtes invité-e-s à participer également en éteignant les lumières chez vous. L'occasion de vivre une heure différemment.